



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/18

Reçu en Préfecture le : 21/11/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2018
D - 2018/494

Aujourd'hui 19 novembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Stéphanie GIVERNAUD

**Convention Ville de Bordeaux - Groupe Orange .
Soutien aux Journées nationales des Diasporas
Africaines. Soutien aux Rencontres numériques
Bordeaux-Afrique (NumAf) . autorisation. decision.**

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux organise les Journées nationales des diasporas africaines (JNDA), présidées par Alain Juppé, Maire de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole. Cet évènement a pour objectif de réunir les acteurs des diasporas africaines et de faire de Bordeaux la ville référente et exemplaire pour ce qui concerne les liens entre les territoires français et les collectivités africaines. Ces liens constituent un réel atout pour accroître la visibilité et le rayonnement de Bordeaux en Afrique où émergent des dynamiques nouvelles. En 2018, les JNDA ont bénéficié du soutien officiel de la Présidence de la République Française.

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans des actions de partenariats innovants avec des régions d'Afrique, notamment sur les axes de l'attractivité, des échanges économiques et de l'entrepreneuriat.

Les JNDA se déroulent autour de 3 temps forts :

- le colloque
- les femmes de la diaspora, actrices du développement
- Les Rencontres numériques Bordeaux-Afrique (NUmAf)

Pour cet évènement, Bordeaux a souhaité s'associer avec des entreprises privées ayant la même vision et le même objectif qu'elle en matière de développement partagé entre la France et l'Afrique. C'est ainsi que le Groupe Orange, qui a créé et conforte au fil des années une action de responsabilité sociale et sociétale d'envergure, en parallèle de son activité commerciale, a souhaité accompagner Bordeaux dans les différentes actions qu'elle mène autour des diasporas africaines.

Au vu de ces éléments, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser M. le Maire à encaisser une recette de 10.000€, du Groupe Orange
- autoriser M. le Maire à signer la convention ci-joint, avec le Groupe Orange
- Cette recette sera encaissée sur le budget 2018 de la Mairie de Bordeaux - CdR Relations Internationales - fonction 041 – compte 747.8 - Natana : 1129 - tranche de financement : P006O004

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM



**Convention Ville de Bordeaux – Groupe Orange
Soutien aux Journées nationales des Diasporas Africaines. Soutien aux Rencontres
numériques Bordeaux-Afrique (NumAf)**

ENTRE

Orange

Société anonyme au capital de 10 595 541 532 euros, dont le siège social est
situé 78, rue Olivier de Serres, 75505 Paris cedex 15,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le numéro
Paris B 380 129 866,

représentée par Brigitte Dumont, en sa qualité de Directrice **en charge de la
Responsabilité sociale d'entreprise du Groupe**, dûment habilitée,

Ci-après désignée «Orange»

d'une part,

ET,

La Ville de Bordeaux

Hôtel de Ville, place Pey Berland,

F-33077 Bordeaux cedex

Représentée par Monsieur Pierre De Gaétan Njikam Mouliom, Adjoint au Maire
de Bordeaux

Ci-après désignée «ville de Bordeaux »

d'autre part,

Conjointement désignées, les parties.

Préambule:

Orange opère depuis plusieurs années une action RSE en Afrique auprès,
notamment des incubateurs, dans le but d'aider à l'émergence d'écosystèmes
numériques et d'entrepreneuriat innovants, et ainsi de contribuer au développement des différents
territoires africains sur lesquels Orange est présent.

Le territoire de Bordeaux et de sa métropole organise tous les ans un évènement dédié aux diasporas
africaines et à leurs actions en direction du continent africain -les Journées nationales des diasporas
africaines- ainsi que des rencontres avec différents acteurs et communautés de la diaspora africaine,
en amont et en aval de cet évènement. La Ville de Bordeaux,
dans le cadre de la Délégation « Partenariats avec l'Afrique subsaharienne »
mobilise ainsi et anime différents réseaux de la diaspora autour d'initiatives, d'échanges et de débats.

Entre la ville de Bordeaux et Orange, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet d'organiser les rapports des deux parties
pour le soutien du groupe Orange à l'organisation des Journées nationales des diasporas africaines
ainsi qu'aux rencontres qui ont lieu en amont et en aval de l'évènement.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS ET AXES DE COLLABORATION DES
PARTIES**

Soulignant la convergence de ses intérêts et des actions avec ceux de la ville de
Bordeaux, Orange souhaite contribuer au financement des Journées nationales des diasporas
africaines , notamment aux rencontres préalables à l'organisation des Rencontres numériques
Bordeaux-Afrique (NumAf)

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

3.1 la contribution financière d'Orange est fixée à 10000 euros nets de taxe (dix mille euros net).

3.2 Facturation de contribution financière

La contribution d'Orange sera versée par chèque ou virement dans une délai de 60 jours à compter de la signature de la présente convention, à l'ordre de « la recette des finances de Bordeaux Municipale ».

Cette contribution sera réglée par Orange sous réserve de la réception de la facture correspondante et d'un RIB, si le paiement est effectué par virement.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par les contractants.

ARTICLE 5 - AUTRES PARTENAIRES DU PROGRAMME

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties puissent conclure un accord de même type avec d'autres partenaires. Toutefois, La ville de Bordeaux se propose d'ouvrir ce programme à d'autres partenaires, en concertation avec Orange.

ARTICLE 6 - DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et les données, quel qu'en soit le support, qu'elles s'échangent à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la partie concernée.

ARTICLE 8 – AVENANT ET MODIFICATIONS

Toute modification concernant l'un des articles de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 - UTILISATION MARQUES OU LOGOS

Chaque partie s'engage à obtenir l'accord express de l'autre partie avant d'entreprendre toute action de communication impliquant le nom et/ou le logo des deux parties ou de l'une des parties.

Tout document réalisé par une partie en exécution de la présente convention, reproduisant les marques ou signes distinctifs de l'autre partie devra être soumis avant toute exploitation à la validation préalable de l'autre partie, qui disposera d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour valider le document ou demander toute modification utile au respect de la présente convention. En l'absence de réponse dans ce délai, le projet pourra être considéré comme accepté.

Chaque partie s'engage à respecter les marques, logos et signes distinctifs, charte graphique qui lui auront été préalablement communiqués par l'autre partie.

ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Paris.

ARTICLE 11 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la ville de Bordeaux : le Maire, Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex

-pour Orange : la Direction de la RSE , 78, rue Olivier de Serres, 75 015 Paris

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires,

Le

Pour la Ville de Bordeaux
P/o Alain Juppé, Maire de Bordeaux
L'adjoint au Maire,
Pierre De Gaétan Njikam Mouliom

Pour Orange,
Directrice en charge de
RSE du Groupe
Brigitte Dumont